

Feuille Officielle DES ILES SAINT-PIERRE & MIQUELON

PARAISANT LE JEUDI DE CHAQUE SEMAINE.

PRIX DES ANNONCES :

UNE A SIX LIGNES 3 FRANCS.
CHAQUE LIGNE AU-DESSUS . . 0 FR. 40 CENT.

Les répétitions d'avis judiciaires, sans modifications, seront payées à raison de moitié du prix déterminé ci-dessus pour chaque ligne au-dessus de six.

PARTIE OFFICIELLE.

Par arrêtés en date du 28 septembre 1866, pris en conseil d'administration, le Commandant a autorisé la délivrance d'un acte de francisation et d'un congé provisoires à fin de francisation définitive dans un des ports de la métropole, à chacune des goëlettes de construction étrangère achetées dans la colonie dont la désignation suit:

A la *Cité de Saint-Pierre*, jaugeant 92 tonn. 91 c.
Appartenant à MM. Fréchon frères, négociants.
A la *Louise*, jaugeant 88 tonn. 98 c.
Appartenant à la maison V° F. Lepomellec et fils.
A la *Saint-Pierraise*, jaugeant 97 tonn. 85 c.
Appartenant à M. Demalvillain.
A la *Bessie*, jaugeant 110 tonn. 49 c.
Appartenant à MM. Hubert Pierre et Magnant.

Ces actes de francisation et ces congés provisoires ne sont valables que pour six mois, et portent interdiction de toute escale dans les ports autres que ceux situés sur la route que les dites goëlettes auront à suivre pour se rendre en France.

Service de l'Ordonnateur.

INSCRIPTION MARITIME.

Par jugement du Tribunal maritime commercial séant à Saint-Pierre, du 13 septembre 1866, le nommé Danjou (Honoré-Marie), matelot de 3^e classe inscrit à Saint-Malo, f° 1726 n° 1432, a été condamné à un mois de prison et à une campagne extraordinaire d'un an sur un bâtiment de l'Etat, à deux tiers de solde, pour désertion dans un port étran-

ger, par application des articles 55 et 66 du décret disciplinaire et pénal du 24 mars 1852.

(Extrait d'un rapport de mer).

Le 22 septembre courant, le capitaine Bidel (Édouard), du brick *Espérance* n° 2, a recueilli à son bord, sur le Banquereau, par 44° 36' latitude N. et 60° 08' longitude O., sept hommes appartenant à l'équipage du 3 masts *Georges et Paul*, de Fécamp.

Ces sept hommes, qui avaient quitté le matin à 2 heures leur navire mouillé en pêche, sur le même banc, n'ont pu le rallier par suite de la perte du gouvernail de leur chaloupe et du mauvais temps. Ils ont été débarqués à Saint-Pierre et mis à la disposition de l'Administration de la marine le 26 suivant, au soir.

Les demandes suivantes ont été adressées à l'administration par les sieurs:

Dame veuve Poirier (Joseph), née Julie Hémens, à l'effet d'obtenir, pour y construire une maison, la concession d'un terrain domanial situé à l'Ouest de la ville, portant le numéro 318 du plan cadastral, borné au Nord par un terrain vague, au Sud par la rue Colbert, à l'Est par un terrain vague, à l'Ouest par la rue de l'Espérance;

Coste (Alfred), à l'effet d'obtenir, pour y construire une maison, la concession d'un terrain situé dans le Nord de la ville, borné au Nord par la rue Borius, au Sud par un terrain vague, à l'Est par la rue Bisson, et à l'Ouest par la propriété Henry Coste.

Les personnes qui se croiraient fondées à réclamer contre ces demandes devront le faire dans le délai d'un mois à partir de la date du présent avis.

Saint-Pierre, le 4 septembre 1866. 3-3

L'ARMÉE FRANÇAISE AU MEXIQUE.

LE BORREGO⁽¹⁾.

Croyant à des sentiers inaccessibles (il n'y en a pas pour les Indiens), les Français avaient négligé d'occuper le Borrego, faute sur laquelle l'ennemi semblait compter; car, dès six heures du soir, Ortega s'y était logé avec trois mille hommes et quatre canons. Au point du jour l'ennemi comptait inquiéter la garnison par quatre côtés à la fois et la foudroyer avec les canons transportés au sommet de la montagne. Or, selon les règles de la tactique mexicaine, celui qui occupe les hauteurs doit nécessairement rester vainqueur. Les généraux juaristes (ils étaient au moins une vingtaine), demeuraient convaincus qu'il leur suffirait de se montrer sur le Borrego pour décider la petite armée française à battre en retraite.

Déjà on se partageait les dépouilles de la ville abandonnée dans le camp de Zaragoza, qui, pour excuser le pillage qu'il se promettait, ne cherchait pas même la gloire facile d'un assaut.

Vers minuit, le général Taboada, un de nos alliés, entendit raconter qu'une vieille femme avait abandonné sa pauvre cabane par crainte des soldats postés sur le faîte du Borrego. Sans perdre de temps, il communiqua cette vague rumeur au colonel L'Héritier (aujourd'hui général), et une soixantaine d'hommes du 99^e régiment l'ordre d'aller reconnaître les hauteurs suspectes. Voilà donc nos voltigeurs, commandés par le capitaine Détrie et le sous-lieutenant Sombret, gravissant au milieu de la nuit des pentes à peine accessibles au grand jour. Les officiers marchaient en avant; après deux heures d'ascension, ils s'arrêtèrent pour rallier leurs hommes. On touchait presque au but; il régnait un silence si profond que le capitaine, auquel on avait simplement annoncé qu'il trouverait peut-être l'ennemi, commençait à croire qu'il ne trouverait personne. Une trentaine de fantassins, les plus alertes, le suivaient. On continua à gravir sans bruit; la pente devint moins rude, un dernier pas restait à franchir, quand un chien aboya; puis il se fit un grand tumulte; les soldats armèrent leurs fusils.

— Ne tirez pas! commanda le brave officier, ce sont sans doute des paysans.

Au même instant, une décharge épouvantable

atteignait près de lui son sous-lieutenant et son sergent-major. (1)

— En avant! cria-t-il. En avant! à la baïonnette! Le dernier pas fut franchi. Ainsi que je l'ai dit, le sommet du Borrego n'est qu'une arête sur laquelle les troupes d'Ortega étaient agglomérées; ce fut dans cette masse que nos trente braves soldats se précipitèrent tête baissée, appelant à leur aide leurs compagnons restés en arrière. Il y eut un massacre affreux; les Mexicains intimidés par deux ou trois décharges et ne connaissant pas l'étroit terrain sur lequel ils combattaient, roulèrent dans les précipices en essayant d'échapper aux baïonnettes de nos fantassins. Ceux-ci, marchant droit devant eux, atteignirent un groupe d'officiers qui cherchaient en vain à s'ouvrir un passage pour fuir.

— Rendez-vous! cria Détrie.

Une nouvelle décharge lui répondit et il roula sur le sol, frappé de vingt côtés à la fois. Dans sa chute, il a senti l'affût d'une pièce de montagne. Il comprend aussitôt que si ces canons restent au pouvoir de l'ennemi, la ville ne saurait résister. Il se releva, meurtri de contusions, la main brisée par une balle; ses soldats, le croyant tué, le vengeaient en continuant à refouler les juaristes.

Le capitaine, enveloppant sa main d'un mouchoir, court à eux et les ramène vers les canons; il y en

(1) M. Gat, aujourd'hui sous-lieutenant.

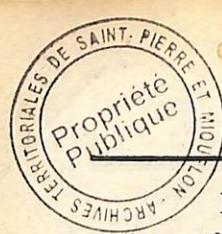
DOUANES. ÉTAT de la quantité de Morue exportés de Saint-Pierre du 1 ^{er} septembre au 1 ^{er} octobre 1866.			
DÉSIGNATION des produits exportés.	PENDANT le mois de septembre.	TOTAL au 1 ^{er} octobre	AUGMENTATION dans la période de 1865.
Morue sèche	980,763 k 5,244,762 k 6,225,525 k 5,560,397 k		665,128 k
Morue verte	1,012,370 k 4,763,219 k 5,775,589 k 4,101,067 k		1,674,582 k

Saint-Pierre, le 1^{er} octobre 1866.

Le Préposé des Douanes,

LARUE.

Vu :
Le Commissaire de l'Inspection maritime, chargé
du Bureau des Douanes, TRANCHEVENT.



POSTE AUX LETTRES.

La goëlette postale *Stella-Maris*, arrivée le 1^{er} octobre à 4 heures du soir, repartira ce jeudi, 4 octobre, à 5 heures du soir.

Est arrivé : M. Seconi, marchand.

L'aviso à vapeur le *D'Estaing*, commandé par M. de Bonsonge, lieutenant de vaisseau, venant du Croc, côte Est de Terre-Neuve, a mouillé dans la rade de S^t-Pierre, dimanche 30 septembre 1866.

Le *D'Estaing* a quitté le Croc le 23 septembre, pour effectuer son retour à Saint-Pierre, en passant par le détroit de Belle-Ile et le golfe Saint-Laurent.

Les derniers navires qui ont fait la pêche à la côte Ouest devaient partir le 25.

Dans le golfe, deux points seulement étaient encore occupés, le 27 septembre ; le havre de l'île St-Jean, où restait l'*Augustine* et le *Hyacinthe-Marie*, prêts à mettre à la voile, et le havre de Port-au-Choix ; deux navires restaient également dans ce havre : le *Jules* devait partir le 28, et la *Normandie* comptait rester jusqu'aux environs du 15 octobre.

Le *D'Estaing* a rencontré dans le golfe une brise de N.-O. très violente qui a un moment soufflé en coup de vent.

PARTIE NON OFFICIELLE.

ERRATUM. Dans la Feuille Officielle de jeudi dernier 27 septembre, n° 40, à partie non officielle, si-nistre maritime, § 6, 4^e ligne :

Au lieu de l'*Augusta*, il faut lire la *Jeune Agathe* est aujourd'hui remplie d'eau; et au lieu de la *Jeune-Agathe*, il faut lire l'*Augusta*, quoique gravement avariée, pourra peut-être être relevée.

Une convention diplomatique entre la France, l'Italie, la Suisse et la Belgique, sanctionnée par la loi du 14 juillet dernier, a établi une complète communauté monétaire entre ces quatre États.

Les parties contractantes se sont, par suite, engagées à fabriquer leurs monnaies d'or et d'argent au même titre et sur les mêmes types, et à admettre, sans distinction, dans leurs caisses publiques, les pièces d'or ou d'argent fabriquées dans l'un ou l'autre de ces quatre États.

Des instructions viennent, en conséquence, d'être adressées à tous les comptables ressortissant au ministère des finances, pour qu'à l'avenir les pièces d'or et d'argent suisses, italiennes et belges soient reçues dans les paiements au même titre et à la même valeur que les monnaies françaises.

(*Moniteur Universel.*)

VARIÉTÉ.

Quelques mots sur l'Histoire naturelle et la Météorologie des îles Saint-Pierre et Miquelon.

(Suite).

Vents. — La fréquence relative des vents est tellement inégale, que si on veut la représenter graphiquement on obtient une courbe *hastiforme* des plus irrégulières. Doués toute l'année d'une intensité assez grande, ils deviennent à l'époque des équinoxes d'une violence excessive. Le vent du nord et celui du nord-est doivent sous ce rapport être placés en première ligne; ce sont eux qui, en hiver, alors que la neige est abondante, occasionnent ce que dans les Alpes on appelle la tourmente, ce qu'à Saint-Pierre on nomme le *poudrin*. Secs et violents en cette saison, ils tamisent la neige, la réduisent en poussière impalpable, la lancent des hauteurs dans la pleine, l'amonceillent dans un endroit pour la disperser ensuite, la faisant pénétrer par les moindres fissures jusque dans l'intérieur des appartements. Impossible de voir, impossible de respirer au milieu de cette poussière glacée; entreprendre une course un peu longue *les jours de poudrin* serait une très-grave imprudence; toute circulation est interrompue en dehors des rues de la ville, encore n'est-ce qu'au prix de bien des fatigues que l'on peut passer d'une rue à l'autre, d'une maison à la maison voisine. Après les vents du nord et du nord-est viennent le vent d'ouest, presque aussi commun aux différentes époques de l'année; le vent de nord-ouest, plus fréquent en automne et en hiver, et le vent de sud-est qui occasionne parfois des tempêtes redoutables. Les vents de sud et de sud-ouest sont ordinairement doués d'une moins grande intensité, ce sont des vents chauds, humides, fréquents surtout pendant l'été, et qui ont, comme le vent de sud-est, pour compagnes habituelles ou la pluie ou la brume.

ROSE DES VENTS.

VENTS.	INTENSITÉ moyenne (10 max.)	FRÉ-QUENCE relative.	HAUTEUR moyenne du baromètre.	TEMPÉRATURE moyenne à midi.
Nord	6	63	758,8	1,4
Nord-Est	6	63	757,5	3,1
Est.	4	26	757,3	3,8
Sud-Est	5	140	756	7,3
Sud.	3	50	754,3	10,5
Sud-Ouest	4	217	756,4	8,5
Ouest	5	207	755,5	7,8
Nord-Ouest	5	234	758,2	4

a quatre. La crête, à l'endroit où se tient Détrie, s'incline pour se relever deux cents mètres plus loin. Il poste ses hommes haletants près de cette descente, s'attendant à voir l'ennemi, revenu de sa première surprise, l'assaillir à son tour. Sept soldats français sont tués, sept autres grièvement blessés; mais le sol est couvert de cadavres, et à la clarté de la lune on voit briller en grand nombre les uniformes constellés de broderies des officiers supérieurs mexicains.

Détrie, après avoir harangué sa petite troupe, se tint prêt à lancer les canons dans le précipice de gauche à la moindre tentative d'un retour offensif. Ses soldats jurent de ne pas reculer d'une semelle, quoiqu'il arrive. Ce fut alors que l'écho apporta ce cri de « Vive l'Empereur ! » auquel le chasseur d'Afrique répondit : « Ils sont brossés. »

Tout en prenant ses dispositions, le capitaine entendait au-dessous de lui la voix des officiers mexicains qui s'efforçaient de remettre leurs troupes en ligne afin de les ramener en avant. Il espérait qu'aux premiers coups de feu son colonel aurait compris qu'il lui fallait du renfort. C'est ce qui n'avait pas manqué d'arriver. Le capitaine Leclerc, un Parisien de naissance et de verve, accomplit un tour de force dont je l'ai entendu s'émerveiller lui-même, en gravissant malgré ses cinquante ans, à la tête de sa compagnie, les pentes et les rochers déjà franchis par Détrie.

Pour ce dernier, les minutes se changeaient en

heures. Il voyait devant lui des masses profondes sans cesse en mouvement, tandis que les juaristes, de leur côté, pouvaient compter sa poignée de soldats et s'enhardir à coup sûr. En dépit du mouchoir qui serrait sa main mutilée, le capitaine sentait son sang filtrer goutte à goutte; il s'affaiblissait et grelotta de froid. Les renforts ne paraissaient pas.

— Quels sont ceux qui veulent mourir avec moi ? demanda-t-il en saisissant son épée de la main gauche.

— Moi ! dirent en chœur ses soldats.

— Barvo, mes lapins ; jetons les canons et les munitions dans le précipice et trempons une soupe aux Mexicains ! Ceux qui ne perdront qu'un bras ou qu'une jambe auront la croix.

Ce parti désespéré semblait urgent; après deux heures d'irrésolution, les chefs mexicains, convaincus enfin qu'ils n'avaient devant eux qu'une poignée d'hommes, se décidaient à prendre l'offensive quand le capitaine Leclerc survint.

— Mon cher collègue, dit-il en pressant l'énergie Détire dans ses bras, depuis là-bas je marche malgré moi sur votre ouvrage : excusez du peu !

Il n'y avait pas une minute à perdre. Détire mit son camarade au fait de la situation.

— Compris, compris, dit ce dernier en posant son lorgnon sur son œil gauche.

Puis se tournant vers sa troupe.

— Mesdemoiselles, vous êtes priées d'aller choi-

Pluie, brume, état hygrométrique de l'air. — Les pluies ne sont ni très-fréquentes, ni très-abondantes, rarement elles durent une journée entière, plus rarement encore plusieurs jours de suite. La brume, au contraire, persiste pendant des semaines et l'on pourrait dire pendant des mois entiers (juin, juillet), ne laissant voir qu'à de rares intervalles quelques échappées du ciel, pour redevenir presque aussitôt plus dense et plus impénétrable. Redoutée des marins, dont elle limite l'horizon au pont du navire, elle est dans ces mers fréquemment battues par la tempête, un terrible danger, et les sinistres qu'elle a causés se comptent par centaines. Si le nombre annuel moyen des jours de pluie est moins grand qu'en France, la région méditerranéenne exceptée, nous arrivons cependant, en ajoutant à ce nombre les quatre-vingt-dix-neuf jours de brume et les cinquante jours de neige que donne en moyenne chaque année, à un total de deux cent trente-un jour, pendant lesquels l'eau sous ses divers états réagit sur l'air atmosphérique; ajoutons à cela le voisinage de la mer, et nous nous expliquerons sans peine l'humidité excessive accusée par l'hygromètre de Saussure. Cet instrument, qui oscille le plus souvent entre 90° et 100, ne dépasse guère le quatre-vingt-cinquième degré de la graduation, degré qui correspond, comme on sait, à un état hygrométrique représenté par 0,69; l'air en un mot, est toujours voisin de son point de saturation.

Neiges, glaces, banquises. — C'est dans la dernière moitié du mois de novembre que la neige commence à couvrir la terre d'une manière permanente; décembre et janvier sont les mois pendant lesquels elle tombe avec le plus d'abondance, et ce n'est qu'en avril qu'elle disparaît complètement. Comme dans tous les pays froids, elle est, dans la petite localité qui nous occupe, un véritable bienfait pour le règne végétal, car, excepté sur les hauteurs, où elle séjourne peu, et où en vertu du pouvoir émissif considérable que lui donne alors son état pulvérulent, elle contribue encore à refroidir un sol exposé d'habitude au souffle glacial des vents, elle forme dans tous les endroits où le tassement et une fusion partielle lui font prendre l'état de *névé*, un manteau protecteur qui défend contre une mort certaine les plantes, engourdis dans leur sommeil hibernal. Cela est si vrai que sur le versant sud, où elle disparaît d'abord, la végétation est plus misérable que sur le versant nord, où elle ne disparaît que lorsque la saison est assez avancée pour qu'on n'ait plus à craindre de vents violents et de basses températures. Passée à

sir vos cavaliers à la pointe de la baïonnette... Un instant, où diable est ma musique ?

Un tambour s'avanza.

— Ah ! très-bien ; reste ici pour marquer la mesure et fais en sorte qu'on te croie douze. En danse, n.. de D... !

La petite troupe se rua sur les masses d'Ortega qui répondirent par une vaine fusillade. En dix minutes, les trois mille hommes dispersés jonchaient le sol et les précipices, et les deux capitaines lançaient le second cri de « vive l'Empereur » que j'avais entendu.

Leclerc voulut alors forcer Détire à regagner la ville pour faire panser sa blessure; mais quand le capitaine, persuadé que la victoire était complète, y consentit, il s'affaissa dès les premiers pas sans pouvoir se relever. Sur ces entrefaites la lune se coucha, et c'eut été folie que de se risquer sur les pentes du Borrego au milieu de l'obscurité. En attendant le jour qui ne pouvait tarder à paraître, on amoncela des manteaux ennemis pour y coucher le blessé, qui trois mois plus tard devait apprendre sa nomination de commandant.

Grand Journal.

LUCIEN BIART.

(La suite au prochain n°.)

l'état de névé, la neige constitue aussi les innombrables petits glaçons qui se détachent de la côte, et, jouets des vents et des vagues, tantôt se dispersant en tout sens, tantôt se pressant et, s'accrochant les uns aux autres, forment les banquises en miniature, qui donnent à la mer, qui ne se congèle jamais si n'est au fond du port, l'apparence de la congélation. Quant aux banquises véritables, à ces *champs* ou à ces *îles de glace* qui emprisonnent souvent les pêcheurs à leur arrivée à Terre-Neuve, et dont les voyageurs ne se lassent point d'admirer la capricieuse et fantastique architecture, soit que les courants les éloignent, soit que leur tirant d'eau soit trop considérable, elles se tiennent toujours au large, le plus souvent même l'œil est impuissant à les découvrir; un ciel sans nuages, un calme relatif, un froid intense, en dénotent seuls la présence aux alentours de l'île.

MOIS.	NOMBRE MOYEN DES JOURS			OBSERVATIONS.
	de brume.	de pluie.	de neige.	
Décembre . . .	4	7	10	Nous avons rangé les mois d'après l'ordre habituel des saisons, mais sans attacher à cette disposition une bien grande importance; car, si en automne les pluies sont plus fréquentes, si en hiver les neiges sont plus communes, il n'existe néanmoins que deux saisons bien marquées.
Janvier . . .	3	4	12	
Février . . .	3	3	9	
Mars . . .	8	4	8	
Avril . . .	7	4	5	
Mai . . .	7	8	2	
Juin . . .	18	6	"	
Juillet . . .	18	8	"	
Août . . .	14	8	"	
Septembre . . .	7	8	"	
Octobre . . .	6	11	1	
Novembre . . .	4	11	3	
Moyenne ann.	99	82	50	

LA MÉDECINE ET LES FEMMES.

On lit dans le *Journal de l'Instruction publique*:

« L'an dernier, à la suite de deux examens pour les bachelors ès-lettres et ès-sciences fort honorablement passés à Montpellier et à Alger, une jeune dame fut autorisée par le ministre de l'instruction publique à suivre le cours préparatoire de médecine d'Alger; les soins médicaux donnés par des femmes pourraient être d'un grand secours pour la population arabe; grâce à elles, les bienfaits de la science médicale pénétreraient sous la tente et dans le harem de l'Arabe, où nul docteur ne sera jamais admis. Aujourd'hui une autre dame, déjà reçue sage-femme, demande et vient d'obtenir l'autorisation de se présenter à Paris aux examens pour le doctorat en médecine. »

Tout en reproduisant cette note intéressante, il convient de rectifier ce qu'elle dit *du harem de l'Arabe, où nul docteur ne sera jamais admis*. Rien n'est moins exact. Les médecins français sont journallement consultés par les maris et admis auprès des femmes, dont le voile seul ne tombe pas volontiers. Du reste, les femmes kabyles ne connaissent pas ces scrupules et sont tout aussi accessibles que les chrétiennes aux docteurs.

Économiste français.

ANNONCE HYDROGRAPHIQUE.

MER NOIRE.

Feu sur le cap Kouri (côte Ouest). — L'Administration générale des phares de l'empire ottoman fait savoir que, le 15 juillet 1866, on a allumé un nouveau feu dans une tour récemment construite sur le cap Kouri, pointe Nord de la baie d'Iniada, côte de Roumérie.

Le feu est fixe, varié par des éclats de 2 minutes en 2 minutes; il est élevé de 53 mètres au-dessus du niveau de la mer, et, avec un temps clair, on pourra le voir d'une distance de 15 milles.

La hauteur de l'appareil n'est pas donnée. La tour (sa hauteur n'est pas donnée non plus) est placée à 40 mètres environ de l'extrémité du cap, et par 41° 53' N., 25° 42' 20" E.

Feu sur le cap Kalacria (côte Ouest). — Le même avis fait savoir que, le 15 juillet 1866, on a allumé un nouveau feu dans une tour récemment cons-

truite sur le cap Kalacria, pointe Est de la baie de Balchik, côte de Bulgarie.

Le feu est tournant, sa lumière atteignant sa plus vive clarté de 1 minute en 1 minute; il est élevé de 50 mètres au-dessus du niveau de la mer, et, avec une atmosphère claire, on pourra le voir d'une distance de 16 milles.

La tour est placée à 18 mètres environ de l'extrémité du cap Kalacria, et par 43° 22' N., 26° 8' 20" E.

OCÉAN INDIEN.

Balisage de la rade de Nossi-Bé. — Il résulte d'un avis du Commandant de la station navale des côtes orientales d'Afrique que l'on ne mouille plus dans l'anse de Hell-Ville, mais dans l'anse du Plateau. La bouée placée sur les récifs de la côte Ouest de la première anse a été supprimée, et le mouillage est maintenant signalé par deux bouées: l'une à l'extrémité S. O. du récif de la pointe Mahatinzo, et l'autre au S. E. du banc de 4 pieds qui est à l'extrémité Sud du récif de la pointe qui sépare les anses de Hell-Ville et du Plateau. Ces deux bouées sont peintes en blanc.

Cet avis affecte le plan n° 989.

MER DU NORD. — ANGLETERRE (côte Ouest). — Feux de Lowestoft.

La corporation de Trinity-House, Londres, informe les navigateurs que, vers le 1^{er} octobre 1866, le feu inférieur de Lowestoft sera porté, de la position qu'il occupe maintenant, dans un nouveau phare que l'on a construit sur la pointe de Lowestoftness.

Le feu sera fixe vert et rouge, élevé de 42^m 2 au-dessus du niveau de la haute mer; il paraîtra rouge au large et vert dans les rades, au Nord et au Sud.

La nouvelle tour reste à un demi mille environ au S. 46° E du phare supérieur, et à un peu plus de un quart de mille à l'E. 34° N. du phare inférieur actuel.

Les relèvements sont vrais. Variation 20° 5' N. O. en 1866.

Cet avis affecte la série B, n° 103 (effacez toute la colonne observations); les cartes françaises, n° 1760, 1855, 2169; les cartes anglaises, n° 102, 103, 1630, ainsi que l'instruction n° 302, page 235.

CANAL DE BRISTOL. (côte S. O.). — Bateau-feu près du banc d'Une-Brasse.

Vers le 1^{er} octobre 1866, on mouillera un bateau-feu près de l'extrémité Ouest du banc d'Une-Brasse, dans le canal de Bristol.

Le bateau montrera un feu tournant blanc, à courtes éclipses, qui sera élevé de 11^m 5 au-dessus du niveau de la mer. Pour qu'on puisse le distinguer facilement des autres feux, on allumera un feu fixe rouge sur un petit mât placé à l'arrière du bateau et à une hauteur de 4^m 2.

On fera connaître ultérieurement la position exacte, etc., du bateau-feu.

Cet avis affecte la série B, n° 357 a; les cartes françaises, n° 1304, 1760, 2169; les cartes anglaises, n° 2682, 1180, et l'instruction n° 203, page 624.

ÉTAT CIVIL.

NAISSANCE.

Le 28 septembre. — Marie Jeanne Lemac.

Le 23 septembre. — Joseph Cassemajor.

Le 24 septembre. — Louis-Rose Samson.

MARIAGE.

Le 29 septembre. — Jean-Baptiste Ibart, marin, 27 ans, avec demoiselle Elisabeth Françoise Zugaramurdy, 22 ans.

DÉCÈS.

Le 23 septembre. — Léon-Honoré Lefèvre, novice à bord de l'*Angélina*, 20 ans, Gratat (Manche). — Joseph-François Durand, matelot de 3^e classe, *Léoncie*, 20 ans, Plouer (Côtes-du-Nord). — Pierre-Marie-Claude Brossay, matelot-pêcheur, *Augustine*, 37 ans, Epiniac (Ille-et-Vilaine). — Julien-Joseph Durand, matelot, *Léoncie*, 20 ans, Plouer (Côtes-du-Nord). — Pierre Berthou, novice, *Maria*, 20 ans, Ploubezre (Côtes-du-Nord).

Le 24 septembre. — Alexandre-Désiré Pesnel, matelot, *Angélina*, 34 ans, Mont-sur-Vent (Manche). — Jules-Casimir Grossin, matelot, *Angélina*, 27 ans, Agon (Manche). — Jules-Thomas Prieur, matelot, *Angélina*, 32 ans, Donville (Manche). — Paulin-Louis Doublet, matelot, *Angélina*, 24 ans, Gouville (Manche). — François-Auguste Olérot, matelot, *Angélina*, 29 ans, Blainville (Manche). — François-Marie Godefroy, matelot, *Angélina*, 32 ans, Grouville (Manche). — Inconnu d'environ 35 ans, taille 1 m. 70, visage ovale, front découvert, yeux bleus, nez moyen, bouche moyenne, menton rond, barbe blonde, cheveux et sourcils châtain.

foncés, vêtu d'un caletton laine blanche, tricotée. — Pierre-Charles-Jean Macé, matelot 2^e classe, *Augustine*, 29 ans, Saint-Sulliac (Ille-et-Vilaine). — Louis-Marie Ogée, matelot 3^e classe, *Augustine*, 33 ans, Plounvez (Côtes-du-Nord). — Constant-Jean-Marie Poivet, matelot 2^e classe, *Augustine*, 36 ans, Pleine-Jugon (Côtes-du-Nord). — Auguste-Jean-François Durand, matelot 3^e classe, *Léoncie*, 29 ans, Plouer (Côtes-du-Nord). — Louis-Paul Le Coquet, quartier-maître 2^e classe, Grand Banc, 26 ans, Saint-Aubin-des-Préaux (Manche). — Jean-Marie-Pierre Huet, *Léoncie*, 22 ans, Saint-Père (Ille-et-Vilaine).

Le 25 septembre. — Auguste-Aimable Ybert, matelot 3^e classe, *Angélina*, 23 ans, Gouville (Manche). — Jean-Philippe Morel, *Maria*, 19 ans, Gomenech (Côtes-du-Nord). — Ant.-François Le Breton, matelot hors service, *Augustine*, 53 ans, St-Coulons (Ille-et-Vilaine). — François-Gilles-Jean-Baptiste Beaulieu, matelot 2^e classe, *Augustine*, 33 ans, Plessis-Balisson (Côtes-du-Nord).

Le 26 septembre. — Auguste-Adrien Diturbide, 5 mois. — Marianne Toulon, femme Marty, 68 ans.

Le 29 septembre. — Jean-Baptiste Ernouf, 35 ans, matelot 3^e classe, Blainville (Manche).

NOUVELLES MARITIMES.

Mouvements du Port.

BATIMENTS DE GUERRE.

ARRIVAGES

Le 30 septembre. — L'aviso à vapeur le *D'Estant*, commandé par M. de Bonsonge, lieutenant de vaisseau, venant du Croc, côte Est de Terre-Neuve.

BATIMENTS DU COMMERCE.

ARRIVAGES

Navires métropolitains :

Le 29 septembre. — Goëll. *Eléonore*, cap. Châtellier, ven. de St-Martin, chargée de sel et de diverses marchandises; — goëll. *Berthe-Angèle*, cap. Coulon, ven. de St-Martin, chargée de sel.

Le 2 octobre. — 3 m. *Amélia*, cap. Dallet, ven. de La Rochelle, chargé de sel.

Navires étrangers, — Goëlettes anglaises :

Le 26 septembre. — *Marie*, cap. Richard, ven. du cap Breton, chargée de bois de chauffage; — *Sarah*, cap. Poulin, ven. du cap Breton, chargée de bois de construction et bardeaux.

Le 29 septembre. — *Garland*, cap. Robin, ven. de l'île du Prince Édouard, chargée de bestiaux et diverses marchandises; — *Mc Donald*, cap. Mc Donald, ven. du cap Breton, chargée de bestiaux et diverses marchandises; — *Isabella*, cap. Benoit, ven. de la baie du Nord, chargée de bois de chauffage.

Le 2 octobre. — *Marie-Charles*, cap. Balin, ven. de l'île du Prince Édouard, chargée de bois de construction.

Navires Métropolitains et goëlettes locales venant des bancs de pêche.

Navires métropolitains :

Le 26 septembre. — Lougre *Charles et Maria*, cap. Malandain, 8 mille morues; — br. *Neptune*, cap. Bertel, 65 mille morues; — br. *Adour*, cap. Severy, 65 mille morues; — Jacques, cap. Fontaine, 28 mille morues; — *Astre des mers*, cap. Gautier, 16 mille morues; — Jeune *Mathilde*, cap. Rehel, 15 mille morues; — *Gustave*, cap. Forcel, 55 mille morues; — *Espérance* n° 2, cap. Bidet, 30 mille morues.

Goëlettes locales :

Le 26 septembre. — *Clémence*, p. Gomérien, 15 mille morues.

Le 27 septembre. — *Coquette*, p. Boyer, 20 mille morues.

Le 2 octobre. — *Magenta*, p. L'Hotellier, ven. du golfe Saint-Laurent, 46 mille morues.

DÉPARTS.

Navires métropolitains et étrangers partis pour diverses destinations :

(Dates de l'expédition au bureau de l'inscription maritime.)

Navires métropolitains.

Le 26 septembre. — Br. *Jeune Lucy*, cap. Hervé, all. à St-Malo, produits de pêche; — goëll. *Paul et Lvuïs*, cap. Chapon, all. à Boston, morue sèche; — br. *Liquidateur*, cap. Chambert, all. à St-Malo, produits de pêche et passagers; — br. *Nive*, cap. Rachinel, all. à Bordeaux, produits de pêche; — br. *Auguste-Julie*, cap. Dufresne, all. à Granville,



produits de pêche; -- goëls. *Lucie*, cap. Azémas, all. à Cette, morue sèche.

Le 27 septembre. — Goëls. *Hippolite-Marie*, cap. Gavran, all. à Bordeaux, morue sèche.

Le 28 septembre. — *Ella*, cap. Charpentier, all. à Bordeaux, morue verte; -- *Elisabeth E. M.*, cap. Charpentier, all. à St-Malo, produits de pêche.

Le 29 septembre. — br. *Rocabey*, cap. Martin, all. à St-Malo, produits de pêche et passagers.

Le 1^{er} octobre. — Br. *Bayonnaise*, cap. Besnier, all. à Bordeaux, morue verte; -- goëls. *S^t-Pierraise*, cap. Texier, all. à St-Servan, produits de pêche et passagers; -- goëls. *Louise*, cap. Fouché, all. à St-Servan, produits de pêche et passagers; -- br. *City-Auch*, cap. Gautier, all. à Boston, morue sèche; br. *Jacques*, cap. Vincent, all. à New-York, morue sèche.

Le 2 octobre. -- Br. *Martin-Pêcheur*, cap. Vau-luisant, all. à Saint-Servan, avec produits de pêche et passagers; -- goëls. *Cité de Saint-Pierre*, cap. Grandais, all. à Saint-Malo, produits de pêche et passagers; -- br. *Puget*, cap. Leriquier, all. à Bordeaux, produits de pêche; -- *Astre des mers*, cap. Gautier, all. à Bordeaux, morue verte; -- *Sainte-Claire*, cap. Lemoine, all. à Granville, produits de pêche et passagers.

Le 3 octobre. — *Grand Banc*, cap. Robine, all. à Granville, morue verte et passagers.

Navires étrangers. — Goëlettes anglaises :

Le 27 septembre. — *Général Havelock*, cap. Benkins, all. à Sydney; -- *Mary-Jeanne*, cap. Boudrot, all. à Sydney; -- *Alliance*, cap. King, all. à Sydney.

Le 1^{er} octobre. — *Sarah*, cap. Poulain, all. au cap Breton.

ABATTOIR PUBLIC.

ÉTAT des animaux abattus du 24 septembre au 1^{er} octobre inclusivement.

DATES.	BOEUFFS et Vaches.	VEAUX.	MOUTONS.	COCHONS.
24 septembre.	7	1	7	"
25 — . . .	5	1	11	"
26 — . . .	7	1	6	"
27 — . . .	6	"	9	"
28 — . . .	2	"	3	"
29 — . . .	4	"	15	"
30 — . . .	2	"	2	"
TOTAUX . . .	33	3	53	1 "

INCENDIES

Récemment éteints avec des EXTINCTEURS.

EXTRAITS DE DIVERS JOURNAUX.

(Suite.)

4^o Dans un de nos précédents numéros, nous avons annoncé que l'EXTINCTEUR avait fait ses preuves dans deux circonstances où le fléau aurait pu prendre d'immenses proportions.

Nous sommes heureux de pouvoir reproduire les deux lettres suivantes adressées, l'une à M. Conseil (représentant MM. Monet et Compagnie, à Dunkerque), par une honorable maison de notre ville; l'autre, à un honorable fabricant de Saint-Trond (Belgique). Nous avons appris avec plaisir que beaucoup de nos industriels s'empressaient de se procurer de ces appareils, si peu coûteux et si utiles.

Voici la lettre de MM. Marchand frères :

« Monsieur Conseil,

« Nous avons l'honneur de vous confirmer notre lettre d'hier, vous faisant la commande de nouveaux EXTINCTEURS. Avec un seul de ces appareils on a arrêté et éteint l'incendie que nous avons éprouvé le 15 courant, à sept heures du soir.

« Un instant après que nos ouvriers avaient quitté le magasin à l'huile, le veilleur de nuit, faisant sa tournée, est descendu du premier étage en criant : « *Au feu!* » Cet ouvrier a placé aussitôt un EXTINCTEUR sur son dos et est monté dans la place du foyer. Un filtre d'étope grasse était enflammé et rendait une grande flamme qui menaçait de communiquer le feu à l'étage supérieur. Il n'a guère fallu que le temps d'ouvrir le robinet et de diriger le jet sur le foyer pour éteindre com-

plètement l'incendie, et cela avec deux ou trois litres seulement de liquide sur les vingt-cinq que contenait l'EXTINCTEUR.

« Nous vous présentons, etc.

« Signé : MARCHAND frères. »
Journal le pilote Dunkerquois (Nord).

Voici la lettre de M. le commandant des pompiers de Liège :

« Monsieur,

« Je m'empresse de répondre à la lettre par laquelle vous me faites l'honneur de me demander mon avis sur les avantages que peut présenter l'emploi de l'EXTINCTEUR des incendies, récemment inventé à Paris.

« Je suis à même, aujourd'hui, Monsieur, mieux que par le passé, de déclarer que ce nouvel engin peut rendre de très-grands services.

« Ainsi, dans les commencements d'incendie qui ont été coup sur coup annoncés, dans la dernière quinzaine du mois de décembre, au poste des pompiers à l'hôtel de ville, les EXTINCTEURS mis à la disposition de la Compagnie, par décision de l'Administration communale, ont fonctionné avec le plus grand succès.

« Un feu de cheminée avec embrasement de boiseries, rue de la Rose, a été éteint en quelques instants. Il en a été de même d'un commencement d'incendie occasionné par l'huile de pétrole, place du Marché. La toiture d'une boulangerie, rue Saint-Hubert, fortement embrasée, a été sauvée en quelques instants; rue des Tourneurs, n° 14, mes hommes sont venus à bout, en quelques instants aussi, d'un feu de cheminée et de boiseries qui menaçait de prendre de grandes proportions.

« Mais c'est à l'incendie du magasin de M. Quarez-Ogis, rue de l'Université, que les EXTINCTEURS ont le mieux prouvé leur utilité. En effet, les deux pompiers arrivés les premiers sur les lieux purent, à l'aide des EXTINCTEURS, maintenir dans son foyer primitif, pendant près d'un quart d'heure, le feu qui avait déjà envahi la cage de l'escalier, ce qui préserva une grande partie de la maison et permit aux locataires de se sauver sans danger, en emportant leurs objets les plus précieux.

« Voilà, Monsieur, les services que les EXTINCTEURS nous ont rendus jusqu'à ce jour, et, pour mon compte, je n'hésite pas à affirmer qu'ils sont appelés à en rendre en grand nombre. J'ajoute qu'il serait très-désirable, dans l'intérêt général, que les établissements qui présentent des dangers plus ou moins grands sous le rapport du feu, fussent munis d'un certain nombre de ces appareils, car nous aurions beaucoup moins de désastres à déplorer si, dès qu'un feu est déclaré, il pouvait être combattu par des EXTINCTEURS toujours prêt à fonctionner et que toute personne peut manœuvrer avec la plus grande facilité.

« Je reste donc convaincu que, dans un temps donné, chacun voudra se procurer de ces appareils,

« Agréez, Monsieur, etc.

« Le Commandant des pompiers de la ville de Liège,

« Signé : CHARLIER. »

5^o Après avoir raconté toutes les péripéties de l'incendie qui a éclaté à Bourg (Ain) dans la nuit du 11 au 12 janvier, M. le rédacteur ajoute : « Nous n'aurons garde d'omettre les services rendus dans ce sinistre par l'EXTINCTEUR. Cet appareil, manœuvré par le sergent des pompiers Got, a grandement concouru à sauver la tannerie de MM. Pingeon en éteignant successivement les commencements d'incendie qui ont, à plusieurs reprises, entamé une de ses façades. »

Journal de l'Ain.

6^o Samedi soir, un ouvrier soutirant de l'huile de pétrole d'un tonneau placé dans la cave d'un négociant, place du Marché, à Liège, commit l'imprudence d'approcher sa lumière, qui communiqua le feu au gaz qui s'échappa de l'huile. Les pompiers furent en un instant sur les lieux du sinistre avec un EXTINCTEUR. On a pu encore une fois s'assurer de l'efficacité de cet appareil, car en moins de cinq minutes tout danger avait disparu et l'incendie était complètement éteint.

Journal l'Echo du parlement (Belgique).

7^o Deux feux de cheminée ont éclaté hier dans des habitations de la rue des Tourneurs à Liège. Celui qui a eu lieu chez la veuve Cer... au n° 5, avait déjà communiqué le feu à la crête du toit. Heureusement les pompiers du poste de l'Hôtel-de-Ville, porteurs d'EXTINCTEURS, se rendirent sur le lieu du sinistre et parvinrent à éteindre le feu avant l'arrivée des pompes.

Journal de Liège (Belgique).

8^o Hier, vers huit heures du soir, un incendie a éclaté dans une maison de la rue de Bex.

Le feu, qu'une lampe à l'huile de pétrole avait communiqué à une poutre, menaçait de prendre un caractère d'intensité grave, lorsqu'un pompier porteur d'un EXTINCTEUR se rendit sur le lieu du sinistre et parvint à éteindre le feu avant l'arrivée des pompes.

Journal de Liège (Belgique).

AVIS DE DÉPART.

La Goëlette COQUETTE

Capitaine BOYER

Partira pour Granville du 5 au 10 octobre, prendra Fret et Passagers.

S'adresser à M. JOURDAN (LOUIS).

EN VENTE

A L'IMPRIMERIE DU GOUVERNEMENT.

LE BULLETIN

Des Actes administratifs de la Colonie

N^os DE JANVIER, FÉVRIER, MARS ET AVRIL 1866.

Abonnement pour l'année, 6 francs.

Chaque n° séparé, 1 fr.

CERTIFICAT DE CHARGEMENT

(PÊCHE DE LA MORUE.)

PRIX : 10 CENTIMES.

LA FEUILLE OFFICIELLE

Paraissant tous les Jeudis.

PRIX : 50 CENTIMES.

Les Demandes d'abonnement à la FEUILLE OFFICIELLE doivent être adressées à l'Imprimerie.